



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16/11/2012

Le 16 Novembre 2012, les membres de l'Association « Le Pied à l'Etrier » se sont réunis en assemblée générale ordinaire à la salle des jeunes de St Julien Montdenis, sur convocation écrite de ses adhérents.

Ordre du jour :

- I) Rapport Moral
- II) Compte-rendu des activités
- III) Rapport financier
- IV) Budget Prévisionnel
- V) Intervention de Mr le Maire
- VI) Renouvellement du Conseil d'Administration
- VII) Vote changement des statuts
- VIII) Questions diverses

Adhérents : 144

Présents / Procurations : 48

Le Président remercie :

- Toutes les personnes présentes
- Mr Tournabien, Maire et Mr Thiaffey, adjoint aux Sports, de s'être joints à nous
- Les personnes ayant donné une procuration
- Le Conseil d'Administration, pour la préparation de cette Assemblée Générale

Introduction : l'Association "Le Pied à l'Etrier" connaît depuis plusieurs mois maintenant des difficultés de fonctionnement, notamment dans la non-application des décisions prises par le Conseil d'Administration. En effet, le Pied à l'Etrier avait par le passé plus un fonctionnement de club privé que d'association loi 1901. Les membres du C.A ont essayé d'assurer leur tâche de représentants des adhérents de façon la plus honnête possible et toujours dans le meilleur intérêt pour l'Association. Pourtant, ces dysfonctionnements récurrents ont créé d'inévitables tensions au sein de l'Association, et Christiane Caraz a souhaité démissionner de son poste de Présidente au mois d'Octobre. Conformément aux statuts de notre association, Olivier Arbrun a été élu par le C.A et assure l'intérim de la présidence, jusqu'à la constitution d'un nouveau bureau.

Nous tenons à remercier Christiane, qui est à l'origine de cette association, qui l'a fait grandir, qui a donné beaucoup de son temps, bénévolement et qui a mis à disposition du centre équestre ses terrains personnels. Merci pour tout ce qu'elle a fait pour l'Association pendant de très nombreuses années.

Présentation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale :

I) Rapport moral

A ce jour, notre Association compte 144 adhérents.

Pour cette rentrée 2012/2013, les journées d'inscriptions ont été étalées sur 3 journées : le samedi de 14h00 à 19h00, le lundi et le mardi de 17h00 à 20h00, pour permettre aux personnes qui travaillent en journée de pouvoir venir s'inscrire ensuite.

Le Président remercie les personnes du Conseil d'Administration et les moniteurs, qui se sont mobilisés pour assurer ces permanences.

Il en profite également pour remercier nos jeunes cavalières et moins jeunes, qui, tout au long de l'année nous donnent un sérieux coup de main.

II) Compte-rendu des activités

Nous avons accueilli sur nos installations :

- le centre de jour Mélanie Klein
- l'APEI « l'Oasis »
- le C.A.T.T.P
- l'Espace jeunes du canton de St Michel de Maurienne
- l'Espace jeunes du canton de St Jean de Maurienne
- l'Association des Eclaireurs de France (Albiez)

Nous nous sommes déplacés :

- à la Kermesse et à la fête Patronale de St Julien-Montdenis
- à la 1ère fête des vendanges de St Julien-Montdenis le 7 Octobre
- à l'inauguration du centre culturel et sportif de la croix des têtes de St Julien-Montdenis le 10/11/12
- à la Foire aux Plants de St Michel de Maurienne
- au Festibio d'Orelle (Juillet 2012)
- au salon Equita de Lyon le 1/11/12
- dans les stations de ski de Maurienne pour notre activité de Ski-Joering sachant que depuis l'année dernière cette activité est en baisse / au nombre de stations demandeuses

Tout au long de l'année, nous avons mis en place des stages multi-activités, des balades, des passages de galops aux vacances de la Toussaint, Noël, Février, Pâques et cet été : Ces stages et balades ont toujours beaucoup de succès. Les enfants peuvent pratiquer différentes activités : attelage (calèche), Saut d'obstacles, Parcours en Terrains variés....

Nous avons également proposé un stage d'éthologie il y a 15 jours.

Nous avons effectué 1 journée de travaux :

* Le Dimanche 1er Avril 2012

- construction et couverture de la 2ème pergola
- construction d'un abri pour les chevaux au Cross
- Entretien des prés de pâture et des parcs

La 2ème journée de travaux, qui avait été programmée le 14 Octobre a dû être annulée, faute de participants. Le Président rappelle que le Pied à l'Etrier est une association de loi 1901, et que sans l'aide de ses adhérents, elle ne peut pas réaliser seule les travaux qui permettent à nos cavaliers et à nos moniteurs d'évoluer dans des conditions de sécurité et de confort optimales.

Le C.A a par ailleurs décidé de ne pas augmenter les tarifs des cours pour la rentrée 2013/2014, sous réserve d'une participation suffisante aux journées de travaux. Si nous devons faire appel à des entreprises extérieures pour faire réaliser les travaux du centre équestre, nous serions alors contraints d'augmenter les tarifs de nos prestations....

D'autres travaux ont été réalisés cette année :

- re-profilage de la carrière
- réparation de la porte du manège
- réparation de la calèche (système de freinage)

- Passage des examens fédéraux :

Saison 2011/2012 : 53 passages de Galops

- 25 Galops 1
- 20 Galops 2
- 3 Galops 3
- 5 Galops 5

Bravo à tous les cavaliers

* **Fête du Club :**

Elle a eu lieu le 17 Juin 2012, sur le thème des années 80, avec une météo clémente. Nous avons inauguré le manège en fin de matinée, en présence de Mr le Maire et des conseillers municipaux, quelques entreprises nous ayant aidé au montage, et des reporters du Dauphiné Libéré et de la Maurienne. Cette journée a été une réussite.

* **Ouverture d'été :**

Du 10 Juillet au 17 Août 2012. C'est le 2ème été que le Club est ouvert. Cela a bien fonctionné (voir bilan financier)

*** Ouverture des installations du Pied à l'Etrier aux adhérents propriétaires d'un équidé qui n'est pas en pension au pied à l'étrier**

L'association ayant eu plusieurs demandes pour utiliser les installations du centre équestre de la part de personnes possédant leur propre équidé sans que celui-ci soit en pension au club (ni pension complète ni ½ pension). Comme nous en avons déjà parlé l'année dernière lors de l'AG, il a été décidé d'étudier cette possibilité. Cela n'a pas été simple, car les avis étaient très partagés sur le bien fondé de cette ouverture, certains y étant carrément opposés.

L'enjeu principal était de ne pas léser les propriétaires, dont les équidés servent pour les cours et les activités que propose le centre équestre, tout en garantissant un minimum d'ouverture pour ces nouveaux adhérents. Le Président rappelle qu'étant une association de loi 1901, il nous est impossible de refuser de nouvelles demandes d'adhésion. Nous avons finalement pu accéder à cette demande.

La majorité du Conseil d'Administration souhaitait que le tarif soit peu élevé, mais il ne nous a pas été possible de trouver un arrangement allant dans ce sens. C'est un accès s'élevant à 250 € annuels (21 € mensuels) qui a été voté à l'arrachée.

*** Cavalerie du Club :**

Nous avons acheté un nouveau cheval, principalement pour l'activité attelage : il s'agit d'une jument Comtoise, que nous avons eu l'opportunité de payer 800 €. Cette jument vient en remplacement de Kihbur, que nous avons dû vendre car il était trop peureux, et présentait un caractère potentiellement dangereux, notamment dans les activités d'attelage de la calèche.

Le vote du bilan moral et du compte-rendu des activités de notre association est proposé

-1 abstention

- III) Rapport financier
- IV) Budget Prévisionnel

Voir documents annexes.

Le bilan financier est soumis au vote : 2 abstentions

V) Intervention de Mr le Maire :

Le Maire confirme avoir eu échos de dysfonctionnements au sein de l'Association, et a reçu plusieurs personnes : membres du C.A, Présidente, salariée, extérieurs... après avoir écouté tout le monde, il a eu confirmation des dysfonctionnements, d'où la décision de geler la subvention de la commune, dans l'attente du retour d'un fonctionnement normal. Il confirme par ailleurs que ladite subvention sera versée d'ici la fin de l'année.

La commune est très attentive au fonctionnement de l'Association, et tient à ce qu'elle continue d'exister sous la forme d'une association de loi 1901. Dans le cas de la constitution d'un club privé, la commune ne suivrait pas, et les conditions de mise à disposition des terrains, des installations, de l'eau et de l'électricité seraient très différentes.

Le mode de fonctionnement d'une association se doit d'être transparent et appliquer les décisions du Conseil d'Administration.

Des terrains vont bientôt pouvoir être mis à disposition de l'association par le biais de l'AFP; l'entretien de ces terrains étant bien entendu de la responsabilité du centre équestre.

Mr le Maire termine en souhaitant beaucoup de réussite aux nouveaux membres du C.A.

Intervention également de Jean François Thiaffey : le Pied à l'Etrier est la plus grosse association de la commune en nombre d'adhérents et draine des personnes de toute la vallée ; il confirme que la mairie soutient cette association et espère en l'avenir.

VI) Renouvellement du Conseil d'Administration

- Sont candidats : Karen Valenzano / Serge SIMON

- Sont démissionnaires : Christiane CARAZ

- Sont sortants et ne se représentent pas :

- Sont sortants et se représentent : Olivier Arbrun - Michel Felbacq - Frédéric Moreau

Le Président propose un vote global des nouveaux candidats à main levée, et un vote global des candidats sortants : les votes sont validés à l'unanimité.

Le nouveau Conseil d'Administration est ainsi composé :

ARBRUN Olivier
ARBRUN Valérie
DURAND Marie-Paule
SCAGLIA Christine
MOREAU Frédéric
VALENZANO Martine
FELBACK Michel
RICCIO Charlotte
SIMON Serge
VALENZANO Karen

VII) Vote des statuts

Les statuts ont été revus, et ont fait l'objet d'un envoi par mail à tous les adhérents avant l'assemblée générale. Ils sont donc proposés au vote.

Les nouveaux statuts approuvés à l'unanimité.

VIII) Questions diverses

- Intervention d'un parent d'élève : demande à ce que le centre équestre reste dans son rôle éducatif auprès des enfants : préparation, suivi et accompagnement. Il semble qu'aujourd'hui, il y ait un climat de suspicion et de répression. Il faut clarifier la situation pour repartir d'un bon pied, et également instaurer plus de communication entre les différentes équipes. Garder une gestion de "bon père de famille".

Le C.A répond qu'il est bien entendu dans ses préoccupations de maintenir un climat de confiance et de convivialité au sein de l'association; toutefois, il tient à préciser que les désaccords et les conflits ont été nombreux dernièrement, notamment à cause du problème des décisions du C.A qui n'étaient pas appliquées, et que cela a inévitablement conduit à un climat plus tendu. D'autres problèmes sont également venus renforcer cette mauvaise ambiance : plaintes de parents, augmentation importante des salaires des moniteurs contre l'avis du C.A qui aurait souhaité une augmentation plus raisonnable (d'où la modification des statuts), problème de sécurité avec des élèves mineures..... Le C.A reste soudé dans les épreuves, et veille au bon fonctionnement de l'association. Il tient à être le représentant de tous les adhérents, et fera un effort pour améliorer la communication : diffusion des comptes-rendus des réunions de C.A et de l'AG sur le site internet.

- Intervention de parents :

1) problème du mauvais accueil au centre équestre; on n'accompagne pas les enfants de bon coeur. Les moniteurs devraient s'abstenir de faire des réflexions déplacées aux enfants et aux parents. Les parents ne montent plus au chalet du centre équestre pour cela.

2) en cas de moment "difficile" lors d'un propos qui peut être dur fait à un enfant par un moniteur, le rôle des parents est d'expliquer le sens de ce propos d'adulte à l'enfant; les moniteurs font aussi parfois preuve de pédagogie et d'accompagnement dans certains moments difficiles ou de stress, il faut le reconnaître.

- Intervention d'Emilie Ciroi, propriétaire d'un équidé en 1/2 pension : Emilie soulève une fois de plus le problème de l'alimentation des équidés; les conventions ont été validées pas les 2 parties pour une alimentation au foin exclusivement. Il y a même eu une hausse du prix de la pension à cause de l'augmentation du prix du foin (de 73 à 80 €/mois). Aujourd'hui, l'alimentation des chevaux est passée à 2/3 foin - 1/3 paille, sans en avoir averti au préalable les propriétaires. La convention est donc non respectée ? On ne nourrit pas des chevaux qui travaillent à la paille, encore moins en période hivernale.

Christine Scaglia explique en temps que professionnelle les différentes sortes de paille (blé, orge, seigle ...) et confirme qu'on ne nourrit pas une bête qui produit ou travaille avec de la paille de blé.

Le C.A n'est pas à l'origine de la décision d'introduire de la paille dans l'alimentation des équidés, et partage l'avis des propriétaires. Il n'est pas cohérent d'avoir proposé une révision du prix de la pension à cause de l'augmentation du prix du foin, et de les nourrir avec 1/3 de paille, qui coûte également 50% moins cher!

C'est ce genre de disfonctionnement qui intervient régulièrement : des décisions sont prises par les moniteurs sans avoir fait au préalable l'objet d'une information et de la validation de celle-ci auprès du C.A. Il convient de faire une réunion rapidement avec les propriétaires pour remédier à ce problème d'alimentation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le président remercie l'assemblée et invite tous les participants à partager le pot de l'amitié.

Le Président,
O. Arbrun

La Secrétaire,
V. Arbrun